

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DES LAURENTIDES**

Procès-verbal de la séance extraordinaire **du conseil** de la municipalité régionale de comté des Laurentides, qui s'est tenue le **25 juillet 2022**, en la salle Ronald Provost de la MRC des Laurentides, sise au 1255, chemin des Lacs à Mont-Blanc.

Étaient absents : madame Donna Salvati, monsieur Jean Simon Levert, monsieur Johnny Salera, madame Kimberly Meyer, monsieur Luc Brisebois, monsieur Luc Trépanier, monsieur Marc L'Heureux, madame Pascale Blais, monsieur Paul Kushner

Étaient présents mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

André Ibghy	maire de la municipalité d'Ivry-sur-le-Lac
André Ste-Marie	maire suppléant de la municipalité de Brébeuf
Benoit Chevalier	maire suppléant de la municipalité d'Huberdeau
Dominique Forget	mairesse de la municipalité de Val-David
Francis Corbeil	maire de la municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides
Frédéric Broué	maire de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts
Gaëtan Castilloux	maire de la municipalité de La Conception
Jean-Guy Galipeau	maire de la municipalité d'Amherst
Patricia Lacasse	mairesse suppléante de la municipalité de Val-des-Lacs
Pierre Asselin	maire suppléant de la municipalité de Val-Morin
Richard Forget	maire de la municipalité de Lantier
Steve Perreault	maire de la municipalité de Lac-Supérieur
Steven Larose	maire de la municipalité de Montcalm
Vicki Emard	mairesse de la municipalité de Labelle

formant quorum sous la présidence du préfet suppléant, monsieur Steve Perreault.

Étaient également présentes : madame Mylène Perrier, directrice générale adjointe et madame Isabelle Daoust, greffière-trésorière adjointe.

1. Ouverture de la séance

Monsieur Steve Perreault souhaite la bienvenue à ses collègues.

Le quorum étant constaté, le préfet suppléant procède à l'ouverture de la séance à 16 h.

2. Avis de convocation

La greffière-trésorière adjointe certifie que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire du conseil des maires de la MRC des Laurentides a été notifié au moins trois jours avant le jour fixé pour la séance, le tout conformément aux dispositions prévues aux articles 152 et 156 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1).

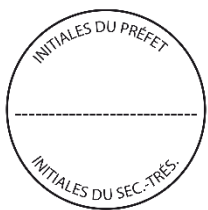
En conséquence, la séance extraordinaire est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

**3. Rés. 2022.07.8743
Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller André Sainte-Marie, appuyé par le conseiller Frédéric Broué et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire soumis pour approbation soit adopté.

ADOPTÉE



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale
de comté des Laurentides**

**4. Rés. 2022.07.8744
Octroi d'un contrat suivant l'appel d'offres public S2022-05 visant l'acquisition de quais flottants**

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides a procédé à un appel d'offres public visant l'acquisition de quais flottants pour le site du Parc Éco Laurentides;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a reçu deux soumissions;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Les Industries A.J.A. Inc. a présenté la plus basse soumission conforme;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Guy Galipeau appuyé par le conseiller Richard Forget et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides octroie un contrat à l'entreprise Les Industries A.J.A Inc. visant l'acquisition de quais flottants, pour un montant de 482 430,50 \$ plus les taxes si applicables, le tout conformément au cahier des charges et à la soumission reçue;

ET

QUE le montant susmentionné soit pris à même les crédits disponibles au poste budgétaire 22-69000-721 Infrastructures.

ADOPTÉE

7. Période de questions

Aucune question n'a été posée.

**8. Rés. 2022.07.8745
Levée de la séance**

Il est proposé par la conseillère Dominique Forget, appuyé par le conseiller Gaëtan Castilloux et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la présente séance extraordinaire soit levée, il est 16 h 08.

ADOPTÉE

Steve Perreault
Préfet suppléant

Isabelle Daoust
Greffière-trésorière adjointe